



Conseil de sécurité

EXEMPLAIRE
FILE COPY
A RESTOURNER / RETURN TO DISTRIBUTION C.111

Distr.
GENERALE

S/23218
14 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISSION PREPARATOIRE
DES NATIONS UNIES AU CAMBODGE

1. Le 16 octobre 1991, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 717 (1991), dont le dispositif se lit comme suit :

"1. Approuve le rapport du Secrétaire général;

2. Décide de créer sous son autorité une Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge aussitôt après la signature des accords sur un règlement politique d'ensemble et conformément au rapport du Secrétaire général, l'envoi au Cambodge de membres de la Mission intervenant immédiatement après la signature des accords;

3. Demande au Conseil national suprême, et aux parties cambodgiennes pour ce qui les concerne, d'apporter leur pleine coopération à la Mission et aux préparatifs réalisés en vue de la mise en oeuvre des arrangements définis dans les accords pour un règlement politique d'ensemble;

4. Se félicite de la proposition des coprésidents de la Conférence de Paris sur le Cambodge de reconvoquer à une date prochaine la Conférence au niveau ministériel en vue de la signature des accords sur un règlement politique d'ensemble du conflit cambodgien;

5. Prie le Secrétaire général de présenter au Conseil de sécurité, avant le 15 novembre 1991, un rapport sur l'application de la présente résolution, et de le tenir pleinement informé de l'évolution ultérieure de la situation."

2. Les Accords sur un règlement politique d'ensemble du conflit du Cambodge mentionnés au paragraphe 2 de la résolution précitée ont été signés à Paris le 23 octobre, lors de la dernière séance de la Conférence de Paris sur le Cambodge. Les arrangements relatifs à la mise en place de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC) sont donc entrés en vigueur.

3. Conformément au plan exposé dans mon rapport du 30 septembre 1991 (S/23097 et Add.1), j'ai nommé M. A. H. S. Ataul Karim (Bangladesh) agent de liaison principal de la MIPRENUC. Avec l'assentiment du Conseil (voir S/23206), le général de brigade Michel Loricq (France) a été nommé officier de liaison supérieur.

4. Le 9 novembre, M. Karim, accompagné de trois officiers de liaison, a pris ses fonctions à Phnom Penh, où étaient déjà arrivés un certain nombre de fonctionnaires civils d'appui. Le 12 novembre, le général de brigade Loricq a pris le commandement des éléments militaires de la MIPRENUC. Le même jour, l'unité d'opérations aériennes fournie par la France est également arrivée à Phnom Penh, où elle s'est jointe à l'unité militaire de transmissions fournie par l'Australie, qui était arrivée le 10 novembre.

5. J'ai le plaisir d'annoncer que la MIPRENUC est maintenant opérationnelle. Le déploiement du reste du personnel civil et militaire progressera rapidement et devrait être achevé dans les délais prévus, soit à la mi-décembre 1991.